

appropriés des collectivités dans toute entreprise de l'État. Nous tentons toujours de convaincre le ministre de la Consommation et des Corporations. Il a nommé des représentants des milieux d'affaires au Conseil canadien de la consommation. Il n'y a aucun danger qu'on les oublie. Ce sont eux qui ont été les premiers nommés. Je crois savoir qu'on y trouve des cultivateurs, des consommateurs et des représentants de la petite entreprise. J'espère que l'un de ces jours, nous persuaderons le ministre d'y faire rentrer un représentant des économiquement faibles. Le ministre indique qu'il y en a un actuellement, mais pour autant que je sache, il s'agit d'un fonctionnaire salarié fort respectable. Ce n'est pas du tout un représentant du groupe des économiquement faibles.

Je n'approuve pas tellement ce qu'a fait le Sénat récemment, mais même lui a ajouté à notre bill sur l'emballage et l'étiquetage un amendement qui oblige le ministre, avant de modifier les règlements, à consulter les représentants des entreprises d'emballage et d'étiquetage et des consommateurs. Si le Sénat juge opportun d'inviter la Chambre à insérer une telle disposition dans cette mesure, il est temps d'examiner davantage un bill aussi important que celui qui crée la Corporation de développement du Canada. A mon avis, c'est sûrement l'un des aspects importants du bill. Nous voulons cela pour que les administrateurs puissent être nommés, et le soient effectivement, afin de représenter comme il convient les divers intérêts de la société canadienne. Nous aurions aimé que les ouvriers et les consommateurs ne soient pas les seuls à être représentés, mais à cette étape nous ne voulons pas ennuyer la Chambre avec ces détails.

Le gouvernement devrait étudier cette question car, que cela lui plaise ou non, il devra admettre un jour qu'il lui faudra inviter pour participer à l'ensemble de son fonctionnement, non seulement le Conseil économique, la Santé nationale et du Bien-être social, la Consommation et une ou deux autres de ses nombreuses ramifications, mais des représentants de tous les secteurs de la vie canadienne. Si nous voulons faire du Canada un pays prospère, ce qui est plus important que les succès du gouvernement actuel, nous devons nommer des représentants du monde des affaires et du commerce, des consommateurs, des cultivateurs et autres qui devront avoir leur mot à dire dans l'élaboration de chaque loi qui arrive aux Communes.

Quant à la Corporation de développement du Canada, le moins que le gouvernement puisse faire pour assurer à la population qu'il songe à autre chose qu'au secteur commercial est d'accepter cet amendement. Il tiendrait compte de tous les autres intérêts de la population et prouverait que la Corporation desservira tous les Canadiens au lieu d'être simplement un autre terrain de chasse pour les industriels du pays.

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, tout au long du débat, j'ai essayé de démontrer que la plus grande partie de l'activité au Canada restera probablement à l'entreprise privée. Peut-être devrait-il en être ainsi, mais le gouvernement est appelé de plus en plus à jouer un rôle important auquel nous reconnaissons un caractère distinct et différent. Il ne servirait à rien que le

gouvernement imite ce que fait le secteur privé qui devrait être laissé tranquille s'il travaille bien.

Le rôle du gouvernement se situe dans les domaines où le secteur privé ne peut pas fonctionner ou entreprendre les innovations qui s'imposent. Nous pouvons donner des exemples de domaines où le gouvernement devrait agir en éclaireur, se trouver à l'avant-garde. Il en a été ainsi pour le salaire minimum et les diverses autres mesures législatives adoptées par les Communes.

En proposant les deux amendements qui ont été fusionnés, nous prétendons que si la CDC doit être un organisme différent de ceux qui existent actuellement dans le secteur privé, elle doit tenir compte non seulement de son rôle économique, mais aussi de son rôle administratif et peut-être sous certains rapports de son rôle social. Elle ne devrait pas remplir les mêmes fonctions que les sociétés commerciales ordinaires. Le gouvernement même reconnaît que la CDC doit être quelque peu différente. Nous ne croyons pas que le gouvernement pousse les choses assez loin, mais il prétend que la CDC, même si elle cherche à réaliser des profits, a d'autres attributions en matière d'intérêt public. De cette façon, il reconnaît que cette corporation est quelque peu différente. Lorsqu'on défie le ministre des Finances (M. Benson) de prouver qu'il ne s'agit pas simplement d'une autre société de placement ou d'une caisse mutuelle, il est horrifié et prétend qu'elle est différente.

• (3.20 p.m.)

Nous demandons au gouvernement s'il croit effectivement que la CDC est différente. Si elle l'est réellement, elle devrait agir autrement que les sociétés ordinaires. Parlons tout d'abord des sociétés ordinaires. Elles visent uniquement à réaliser des profits et dans le passé, elles ont fort hésité à se démocratiser ou à tenir compte d'autres éléments dans l'intérêt national ou celui du consommateur. Elles prétendent toujours qu'elles ne peuvent fonctionner de cette façon. La CDC ne peut sûrement pas accepter ce point de vue. Nous pouvons être assurés que même si la CDC a l'intention de réaliser des profits, elle établira un certain précédent en choisissant comme membres du conseil d'administration des représentants des diverses classes de la société canadienne, y compris les travailleurs, les consommateurs, les cultivateurs et d'autres. Le choix pourrait s'en tenir à ceux qui touchent des dividendes ou qui détiennent des actions de la Corporation de développement du Canada. Mais en ce qui concerne la nomination d'un conseil d'administration, il faudrait, à notre avis, établir d'autres critères car, en général, ce sont ceux qui possèdent le plus d'actions qui en font partie. Il est très facile de voir qui seront les plus importants actionnaires. Les banques, les sociétés de fiducie et de finance au Canada détiennent le plus grand nombre d'actions dans toutes les autres entreprises. Donc, le Conseil d'administration de la CDC ressemblera à n'importe quel autre au pays. Nous ne le voulons pas. Nous trouvons que les cultivateurs et peut-être les travailleurs et d'autres gens devraient y être représentés si la Corporation constate qu'un très grand nombre d'entre eux ont des actions. Il faudrait prendre en considération ce genre de représentation et, au besoin, la CDC devrait songer à d'autres personnes que ses actionnaires dans le recrutement des membres.